

Caf&doc' - « Le Projet Territorial de Santé Mentale : une opportunité à construire » - PTSM 21

Amandine CLAVEL, Chargée de mission psychiatrie santé mentale, et Delphine ZENOU, Déléguée départementale de la Côte d'Or à l'ARS BFC, nous ont présenté « Le Projet Territorial de Santé Mentale : une opportunité à construire » le mercredi 20 novembre 2020.

Le PTSM 21 vise à mettre en place une déclinaison opérationnelle des projets sur le département, en associant tous les acteurs du champ de la santé mentale.

Un travail de concertation, autour d'un diagnostic partagé territorial, a permis d'identifier les différents axes du projet et les actions prioritaires par type de public.

Il est particulièrement axé sur les actions de prévention et de coordination des acteurs.

La signature du **Projet Territorial de Santé Mentale de Côte d'Or** (PTSM21) a eu lieu le vendredi 11 octobre 2019, à Quetigny.

Un travail conséquent de concertation a été conduit depuis 2018 avec plus de 50 partenaires et une centaine de professionnels, institutionnels, bénévoles, élus, usagers qui se sont investis dans cette démarche. Elle a permis aux différents acteurs de concrétiser ce projet en le présentant et l'entérinant auprès des instances de démocratie sanitaire.

Le 11 octobre, près d'une centaine de participants étaient présents pour cet événement ; l'occasion de présenter une dizaine d'ateliers autour de la médiation et des innovations en santé mentale.

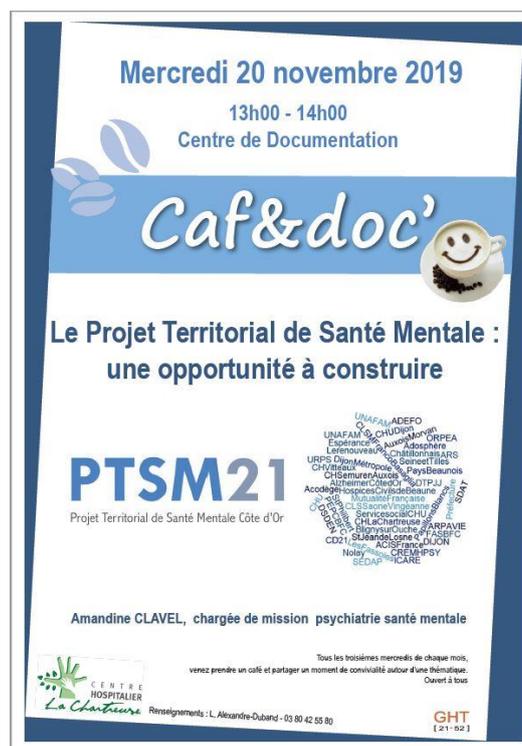


Les actions transversales :

- Favoriser l'**inter-connaissance des acteurs** autour des dispositifs existants (forum annuel, annuaires, newsletter santé mentale...)
- Développer un **plan de formation partagé** à destination de tous les acteurs intervenant auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale (dont stages croisés, d'immersion...)
- Proposer une **coordination des acteurs** (dossier numérique de coordination Eticss, conventions...)
- Développer la **co-intervention** (charte d'engagement, protocoles partagés...)

Les actions prioritaires par type de public :

- **Périnatalité – enfant** : Soutenir la parentalité, la prévention, la détection précoce
- **Adolescent** : Mettre en œuvre des actions de prévention dans les dispositifs de droit commun – Définir des actions de coordinations autour des situations complexes*
- **Adulte** : Organiser la prévention et la gestion de la crise
- **Personne âgée** : Organiser une astreinte téléphonique de psychiatres pour répondre aux médecins généralistes et au personnel des établissements – Organiser une offre de séjours d'apaisement



Mercredi 20 novembre 2019
13h00 - 14h00
Centre de Documentation

Caf&doc'

**Le Projet Territorial de Santé Mentale :
une opportunité à construire**

PTSM21
Projet Territorial de Santé Mentale Côte d'Or

Amandine CLAVEL, chargée de mission psychiatrie santé mentale

Tous les troisième mercredis de chaque mois,
venez prendre un café et partager un moment de convivialité autour d'une thématique.
Ouvert à tous

CENTRE HOSPITALIER La Charrière Renseignements : L. Alexandre-Duband - 03 80 42 55 90

GHT [21 - 92]

D'autres actions concernent aussi les publics dits "spécifiques" identifiés dans le diagnostic territorial partagé.

Le Contrat Territorial de Santé Mentale, qui prévoit la mise en œuvre de ces actions dans les 5 ans à venir, a été signé par **Pierre PRIBILE**, Directeur Général de l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté, les **membres du Bureau du PTSM21** garants de la mise en œuvre et **Nadiège BAILLE**, Directrice du CHU Dijon Bourgogne représentant le GHT 21-52. Cette signature permet d'acter le fort partenariat attendu avec la filière psychiatrique du GHT pour la mise en œuvre des actions qui concernent l'offre de soins psychiatriques. Toutefois, elle ne constitue qu'un point de départ dans les coopérations à venir qui vont progressivement s'élargir à l'ensemble des acteurs de la santé mentale.

Le Bureau PTSM est garant de la mise en œuvre opérationnelle du projet et proposera son calendrier de travail via la **Commission Spécialisée Santé Mentale**, chargée de son pilotage. Une démarche partenariale de co-portage des projets sera proposée à l'ensemble des partenaires qui souhaiteront s'engager via une charte d'engagement.

Vous souhaitez faire connaître vos actions ? Des dispositions spécifiques ? Faites nous parvenir vos informations et supports à : ptsm@chlcdijon.fr



Nombre de participants : 23 personnes